



Association du Foyer Culturel 3, rue Jacques Roth - 57200 Sarreguemines

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ACTIVITÉS HORS VACANCES SCOLAIRES

ORGANISATEUR :

Association du Foyer Culturel
3, rue Jacques Roth
57200 Sarreguemines
Tél. : 03 87 95 25 03 - Fax. : 03 87 02 94 74

LIEUX :

FOYER CULTUREL
3 rue Roth
57200 Sarreguemines
Tél. : 03 87 95 25 03

L'association a pour objet d'organiser et de promouvoir des activités et des animations d'éducation populaire de nature artistique, scientifique, sportive et culturelle.

Ces activités et animations s'adressent à des publics de tous âges. Les activités comprennent des ateliers d'arts plastiques, d'arts rythmiques et d'expressions théâtrales.

Les activités se déroulent au Foyer Culturel.

Les activités d'expressions théâtrales peuvent également être localisées à la maison de quartier de Neunkirch. Ces précisions sont communiquées au moment de l'inscription.

Pour tenir compte des rythmes et capacités des enfants/adolescents, la durée des ateliers hebdomadaires est variable, de 1h00, 1h30 ou 2h00 en fonction de leur âge.

Les jours, les horaires et les lieux des ateliers sont précisés au moment de l'inscription.

Un projet éducatif est rédigé par l'organisateur, le projet pédagogique en concordance avec le projet éducatif, est élaboré par l'équipe d'animation. Le projet pédagogique est porté à la connaissance des parents sur les lieux de fonctionnement.

ACCUEIL / FONCTIONNEMENT

Les ateliers fonctionnent par année scolaire de la mi-septembre à juin.

Les ateliers ne fonctionnent pas les jours fériés et durant les vacances scolaires.

Aucune garderie n'est prévue avant ou après les ateliers. La responsabilité des parents reste entièrement engagée avant le début et après la fin des activités.

Veillez donc emmener votre enfant/adolescent juste avant le début de son cours et attendre avec lui l'arrivée de l'animateur.

Veillez également le reprendre à l'heure.

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, l'horaire de la fin de l'atelier doit être scrupuleusement respecté.

Au-delà des horaires d'atelier et en cas d'absence des parents, l'enfant/adolescent sera confié au Commissariat de Police.

Les parents divorcés ou séparés qui souhaiteraient ne pas voir leur ex-conjoint(e) venir chercher l'enfant/adolescent, doivent fournir une copie de la décision du juge après passage en conciliation.

Au cas où l'enfant/adolescent ne serait pas repris par ses propres parents, le parent investi de l'autorité parentale devra signer une autorisation mentionnant le nom et l'adresse de la personne qui viendra chercher l'enfant/adolescent sous sa responsabilité.

En cas d'absence pour maladie, il est souhaitable de prévenir l'organisateur.

ENCADREMENT :

L'encadrement est assuré par une équipe composée d'une coordination, des animateurs BAFA et pour certains ateliers par des animateurs aux compétences spécifiques.

INSCRIPTION

L'inscription à nos ateliers est réservée aux membres de l'Association du Foyer Culturel.

La carte de membre est souscrite lors de la première inscription annuelle à une animation organisée par l'association. Elle est valable pour 1 an (basée sur 1 saison soit de septembre à août inclus).

Il est proposé aux parents de devenir gratuitement membre associé du Foyer Culturel par simple déclaration sur fiche d'adhésion signée lors du paiement de la carte d'adhérent de l'enfant/adolescent.

Un dossier d'inscription devra être rempli par la famille à chaque début de saison.

Les pièces à fournir pour constituer ce dossier sont les suivantes :

- 1 document d'inscription.
- une fiche sanitaire dûment renseignée
- une attestation d'assurance en responsabilité civile.
- Justificatif de domicile pour les Sarregueminois.

Le prix plafond sera appliqué si ces documents ne sont pas fournis.

Tout changement de coordonnées doit être signalé (téléphone, adresse, situation familiale).

L'inscription est effective lorsque le dossier est complet et accompagné du paiement de la carte et de la cotisation.

La responsabilité de l'organisme ne peut être engagée que si le paiement a été effectué.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Les tarifs sont déterminés en début de saison.

Ils comprennent :

- l'encadrement
- les activités
- les fournitures pédagogiques

Les règlements peuvent être effectués en espèces, en chèque bancaire à l'ordre de l'Association du Foyer Culturel ou en chèques vacances (ANCV).

Le secrétariat vous accueille du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Il est fermé les jours fériés.

L'enfant/adolescent aura droit à 2 séances d'essai avant de prendre sa décision et de signaler son annulation d'inscription. En l'absence de quoi le reste de la somme annuelle sera due.

Si le paiement de l'activité n'est pas soldé pour la 3^{ème} séance nous serions dans l'obligation de refuser l'accès de votre enfant à la prochaine séance.

Annulation : outre la carte d'adhérent des frais de dossier d'un montant de 15 € restent acquis quel que soit le motif de désistement.

Toutefois, si des problèmes financiers devaient surgir, un accord d'étalement de paiement est toujours possible à établir avec le secrétariat.

Parlez-nous-en !

ASSURANCE

Les enfants/adolescents doivent être couverts par une assurance "responsabilité civile".

SECURITÉ SANTÉ

Les participants doivent respecter les autres et s'abstenir de toute attitude de nature à perturber les ateliers ou irrespectueuse à l'égard des autres personnes présentes.

Ils sont également tenus de respecter les locaux.

Conformément à la législation (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), les parents doivent accompagner et venir chercher leur enfant/adolescent dans l'activité. Aucun enfant/adolescent n'est autorisé à quitter seul l'activité.

Les parents sont tenus de s'assurer de la présence de l'animateur dans l'enceinte des locaux et de respecter les horaires de début et de fin de l'atelier. L'association décline toute responsabilité en cas d'accident corporel qui surviendrait à un enfant en dehors des heures des ateliers prévues.

Conseil pour la sécurité de l'enfant/adolescent : tenue adaptée aux activités

Objets de valeur :

L'Association du Foyer Culturel de Sarreguemines n'est pas responsable des vêtements ou effets personnels perdus, volés ou détériorés. Il est conseillé de ne donner aux enfants/adolescents ni objets précieux (bijoux, jeux électroniques,...), ni argent.

Maladie :

En cas d'urgence, (maladie, accident, blessure...) ou si un adolescent présent montre des signes de maladie ex : crise d'épilepsie, l'équipe d'animation fera appel aux moyens de secours d'urgence, Pompiers 18 ou Samu 15.

Acceptation du présent règlement :

Le fait d'inscrire un enfant/adolescent aux ateliers implique l'acceptation du présent règlement.

Nom et prénom de l'enfant :

Atelier :

Date et signature

Précédée de la mention «lu et approuvé»